

Conférence de presse annuelle

Jeudi 26 janvier 2017

Seul le discours prononcé fait foi.

RIE III: un non n'apportera pas de meilleure solution

Heinz Karrer, président

Mesdames, Messieurs,

Toute votation place les électeurs suisses devant deux choix: dire oui ou non. Dans de nombreux cas, il s'agit de choisir entre le statu quo et quelque chose de nouveau. La situation est toutefois différente dans le cas de la troisième réforme de l'imposition des entreprises: le statu quo n'est pas une option – personne ne croit sérieusement que le système fiscal actuel puisse être maintenu. Si nous restons les bras croisés, jusqu'à 5,3 milliards de recettes fiscales annuelles sont menacés pour le seul impôt sur le bénéficiaire. Quelles sont les options? En cas d'acceptation de la réforme, les choses sont à peu près claires. Un système fiscal équitable, transparent et accepté à l'échelle internationale serait introduit. Les modalités de la réforme restaureraient la sécurité pour la Confédération, les cantons et les communes ainsi que pour les entreprises concernées. Les cantons auraient ainsi la possibilité d'utiliser les instruments créés, comme la *patent box* et l'encouragement de la recherche-développement (R-D), pour préserver l'attrait de leur place économique. Avec les contributions fédérales prévues, ce changement de système exigeant serait supportable financièrement. Que se passerait-il en cas de non le 12 février?

Les opposants à la réforme fiscale laissent volontairement cette question ouverte et affirment qu'on pourra s'en préoccuper après la votation. Je tenterai tout de même un pronostic, car nous disposons de plusieurs éléments. Pour commencer, les cantons seraient aussi contraints d'agir en cas de non: ils devraient abolir les privilèges fiscaux qui ne sont plus acceptés à l'échelle internationale. Mais ils ne pourraient pas les remplacer par d'autres instruments fiscaux et ne disposeraient pas d'un soutien financier de la Confédération. Afin d'éviter une hausse massive de la charge fiscale consécutive à l'abolition des régimes spéciaux, ils pourraient jouer uniquement sur le taux d'imposition des bénéficiaires dont ils fixent la hauteur librement. La concurrence fiscale s'intensifierait. Les cantons qui ne pourraient pas suivre le rythme en feraient les frais, car ils ne disposeraient pas d'autres instruments avantageux pour préserver leur compétitivité. Ils pourraient introduire de nouveaux instruments en urgence également en l'absence de coordination nationale. Cela remettrait toutefois en question les mécanismes de la péréquation financière et donc la cohésion nationale.

Afin d'éviter cette évolution dangereuse, la Confédération devrait immédiatement se remettre à la tâche pour élaborer une nouvelle réforme fiscale. Pour ma part, je doute fortement qu'un deuxième projet aboutisse à un résultat fondamentalement différent. La marge de manœuvre est faible. Tous les nouveaux instruments fiscaux doivent satisfaire les normes de l'OCDE, ce qui est le cas de la *patent box* et de l'encouragement de la R-D. D'autres États membres de l'OCDE recourent à ces deux instruments. Le troisième instrument, l'introduction d'un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts, résulte de la volonté de renforcer l'attrait du financement par des fonds propres par rapport au financement par l'endettement et d'encourager les activités de financement des sociétés sises en Suisse. Sans cet instrument, la Suisse perdrait immanquablement du terrain par rapport à d'autres places économiques fiscalement attrayantes. Il n'y a pas d'autres outils acceptés à l'échelle internationale en vue, et je ne pense pas que les opposants à la réforme puissent en sortir d'un chapeau, comme par magie, après le 12 février.

Dans ces conditions, quelle serait le cœur d'une solution de remplacement? Une imposition complète des dividendes est fréquemment évoquée. À notre avis, elle est exclue, car elle irait à l'encontre de la Constitution et ne serait pas acceptable pour les PME concernées. La présente réforme prévoit d'ailleurs un contre-financement dans ce domaine: les cantons qui introduisent l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts devront imposer les dividendes à hauteur de 60% au moins.

L'impôt sur le gain en capital également réclamé par les référendaires avait été examiné au stade de la consultation, puis rejeté, non seulement par les milieux économiques, mais également par de nombreux cantons. Il est lourd et génère peu de recettes par rapport à l'impôt sur la fortune que tous les cantons perçoivent. Si on envisageait de réintroduire un impôt sur le gain en capital, l'impôt sur la fortune subirait immanquablement des pressions. Une solution rapide rassemblant une majorité de voix serait pour ainsi dire exclue. Lors de la dernière votation, en 2001, les deux tiers des électeurs ont rejeté l'impôt sur le gain en capital.

Les opposants à la réforme affirment qu'elle coûte trop cher à la Confédération, car celle-ci devra verser aux cantons et aux communes plus d'un milliard de francs par an en guise de compensation. Or si on comprime les coûts, ces collectivités recevront moins d'argent. S'il fallait renégocier la réforme, les cantons et les communes devraient s'attendre à ce qu'il soit plus difficile d'obtenir à nouveau des compensations équivalentes aux montants actuels de la part de la Confédération.

Trouver une meilleure solution après le 12 février est très discutabile en l'état actuel des choses. De nouveaux instruments fiscaux ne sont pas envisagés, l'impôt sur le gain en capital réclamé par la gauche ne réunirait plus une majorité de voix et le soutien financier de la Confédération pourrait tomber. Une seule chose est sûre: après un non, une nouvelle réforme fiscale ne pourrait pas être négociée en l'espace de quelques mois seulement. Cela pourrait prendre des années avant que nous disposions à nouveau d'un projet législatif susceptible de réunir une majorité de voix. Cette période d'insécurité juridique et en matière de planification est un poison pour notre place économique. Les entreprises tiennent à la sécurité juridique, comme le démontre la mobilisation, en faveur de la réforme, d'entreprises qui paieront davantage d'impôt avec elle.